



**Forum: The Blender Clan &#039;tchat**

**Topic: droits d&#039;auteur**

**Subject: Re: droits d&#039;auteur**

PostÃ© par: DaWaaaaghBabal

Contribution le : 12/10/2013 19:16:09

Citation :

Savez vous comment limiter les risques ? comme en indiquant, peut-être, en fin de vidéo, le nom du morceaux et de l'interprète.

Ça peut inciter le détenteur des droits à te laisser tranquille (s&#039;il estime que c&#039;est pas bien grave et que ça lui fait de la pub, par exemple) mais ça n&#039;a pas vraiment de valeur légale : le simple fait de diffuser l'œuvre sans l&#039;autorisation explicite de l&#039;auteur te met en infraction, préciser qui a les droits n&#039;empêche pas que tu les enfreins.

Citation :

Il parait que tant que la video ne rapporte pas d&#039;argent, on ne risque rien (?!)

Ça ne change pas grand chose. Là encore, c&#039;est une question de motivation du créateur pour faire respecter ses droits. Il ne te courra peut-être pas après pour une vidéo publiée dans un coin de Youtube, vue par 150 personnes, qui mentionne son nom et ne rapporte rien, mais un esprit chagrin serait dans son droit s&#039;il le faisait.

Bref : le plus simple reste de demander l&#039;autorisation explicite de l&#039;auteur, et/ou d&#039;utiliser des œuvres libres de droit.